



Quels droits l'acheteur d'un chat de race ?

Par Visiteur

Nous avons acheté un chat de race chez une éleveuse le 13 juin.

Il s'agit à la base d'un achat de chat « reproducteur », nous avons spécifié clairement à l'éleveuse que nous voulions qu'il puisse procréer, ce afin de pouvoir avoir d'autres chats.

La semaine dernière, notre vétérinaire nous a spécifié que notre chat, né le 1er avril, n'a carrément pas de testicules (ils ne sont pas descendus), nous sommes contraint de l'opérer pour aller chercher ses testicules afin d'éviter tous problèmes de santé.

Après des recherches sur le net, il s'avère que notre chat est monorchide, il s'agit d'une anomalie génétique transmise par ses parents (un seul ou les deux).

Nous avons contacté l'éleveuse en lui demandant de nous rembourser la moitié des 1100 euros que nous avons déboursé pour notre chat, elle nous répond qu'elle « peut » nous rembourser 300 euros. Chose étrange elle m'informe qu'elle a changé de lignée?

Le contrat de vente ne fait pas mention des dispositions pour ce genre de litige, il est juste indiqué qu'il s'agit d'un chat de reproduction.

Nous voulions savoir quels étaient nos droits concernant le remboursement de notre animal car sa proposition financière ne nous convient pas et quels documents produire par notre vétérinaire à ce sujet.

Merci de votre réponse.

Par Visiteur

Bonjour,

Le mieux est de faire une action afin de demander la résolution de la vente pour manquement de l'obligation du vendeur à son obligation de délivrance d'une chose conforme à l'objet du contrat (en l'occurrence un chat reproducteur).

Je pense que vous ne souhaitez pas l'annulation de la vente pure et simple (autrement dit rendre le chat et récupérer votre somme). Dans ce cas là saisissez le juge de proximité afin d'obtenir des dommages et intérêts.

Cordialement